



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



LE DOCTEUR GERARD DIEUZAIDE POURSUIVI PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE POUR EXERCICE ILLÉGAL DE LA GUERISON.

Le procès aura lieu à Paris le jeudi 7 septembre à 15h30 devant la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des chirurgiens-dentistes 16 rue Spontini 75116 Paris.

Gérard Dieuzaide sera défendu par Maître Arnaud Durand et David Nabet Martin.

Le docteur Gérard Dieuzaide chirurgien, dentiste à Toulouse depuis 40 ans est poursuivi pour avoir aidé une patiente chimico-sensible Mme **Céline L.** ... sans respecter les données acquises de la science.

« Bonjour Dr Dieuzaide

Je souhaite par ces mots vous remercier chaleureusement car vous m'avez redonné espoir et confiance. Depuis que je ne porte plus les gouttières et que les taquets ont été retirés, mon corps a retrouvé mobilité et motricité fine, je n'ai plus de douleurs articulaire et musculaires, j'ai pu reprendre une activité physique sans souffrir, je n'ai plus de migraines ni ces sensations d'oppression, de flou et de lourdeur qui pesaient sur mon corps. Je peux dire que j'ai retrouvé la santé !..... Céline L. (extrait) ».

Le kinésithérapeute Aurélien F.....qui l'a suivi parle d'une "amélioration de santé spectaculaire ».

Le docteur Dieuzaide n'a accompli aucun acte, il a seulement conseillé à la patiente chimico-sensible de se faire retirer des taquets en résine en bouche. C'est un confrère qui l'a fait.

Probablement vexée d'avoir perdue une patiente, Mme le Dr B... dentiste à Mérignac et qui avait posé les taquets, a porté plainte contre le Dr Dieuzaide. Ce dernier lui avait fait un petit mot très confraternel, mais Céline a préféré de son propre chef aller voir un autre dentiste pour se faire retirer les taquets résine, la docteur B... n'ayant pas répondu à ses demandes de façon satisfaisante quelques semaines auparavant.

Choquées par le comportement du conseil de l'ordre des dentistes trois associations d'électro-sensibles et chimico-sensibles ont pris un avocat, Me Isabeau Lestienne. Elles se portent soutien volontaire près le Dr Dieuzaide.

L'Association Zone Blanche présidée par la députée européenne Michèle Rivasi

« Le comité médico-scientifique d'AZB se prononce en faveur d'une position de soutien devant cette situation qu'il trouve injustifiée et non avenue. Il est décidé à l'unanimité de soutenir le Dr Dieuzaide devant la justice. Notre position est la suivante : Nous association zones Blanches et le comité médico-scientifique de cette association apportons ce témoignage pour donner des arguments aux juges du Conseil de l'Ordre des Dentistes qui auront à juger en appel le Docteur Dieuzaide, condamné en première instance le 22 juillet 2022 à une interdiction d'exercice temporaire. Pour nous, le docteur Gérard Dieuzaide est un praticien exemplaire dans le sens où il a cherché à soigner une catégorie de patients pour lesquels les thérapeutiques jusqu'ici utilisées n'étaient pas efficaces. Il a fait une recherche et a trouvé et développé une technique de détection des intolérances aux matériels prothétiques implantés dans la denture. Comme la méthode permet de tester aussi la tolérance aux matériaux qui ne sont pas encore implantés, cela permet de proposer logiquement des déposes et des remplacements de matériel prothétique. Le groupe de thérapeutes que nous constituons, a pu apprécier la pertinence de cette approche auprès des patients que nous suivons. Au point que maintenant, dans le parcours de soins proposé aux personnes électrohypersensibles et chimicosensibles, nous recommandons très souvent de consulter le Dr Dieuzaide ou de consulter des dentistes qui ont été formés à sa méthode. Nous voulons attirer l'attention des juges sur la rareté des dentistes formés et en conséquence, au fait que si le Docteur Dieuzaide devait cesser d'exercer, le risque augmenterait pour les personnes aidées par notre association, leur diagnostic serait retardé et donc ils seraient confrontés à une prolongation de leurs souffrances ».

L'association **Robin des Toits** a pris la décision d'attaquer juridiquement.

« Les victimes d'EHS et de MCS sont nombreuses à connaître et à louer les travaux du Dr Dieuzaide lesquels ont été salvateurs pour nombre d'entre elles en leur permettant de retrouver un confort de vie quasi normal. L'interdiction d'exercice qui a été infligée au Docteur Dieuzaide les prive non seulement de leur accès aux soins auprès d'un praticien particulièrement formé et compétent en matière d'EHS et de MCS, mais porte également atteinte à la diffusion par ce Docteur d'informations de qualité en matière de diagnostic et de traitement de l'EHS et MCS ».

L'association des personnes hypersensibles aux produits chimiques « SOS MCS », membre du CISE (Collectif Inter-Associations pour la Santé Environnementale), créé par le RES (Réseau Environnement Santé) et membre de l'Association pour la Recherche Internationale sur l'Électrohypersensibilité (EHS) et la Sensibilité Chimique Multiple (MCS), dite A.R.I.E.M., soutient juridiquement le Dr DIEUZAIDE. Il fait partie de la liste de ses nombreux professionnels de santé bienveillants.

« Tout comme d'autres soignants français, il a compris que chaque patient atteint d'EHS et de MCS est unique et qu'il est toujours préférable d'individualiser, de tester et d'adapter ses traitements selon le terrain du patient. Les chimicosensibles et électrosensibles sont très difficiles à traiter et cela demande beaucoup de précautions pour ne pas mettre leur santé et leur vie en danger.

D'ailleurs, de telles précautions sont également prises dans d'autres pays européens. Par exemple, selon le consensus italien sur l'hypersensibilité chimique multiple (MCS) de 2019, (ch. 3.8 : évaluation dentaire), « les enquêtes toxicologiques ont été reconnues pour l'évaluation de l'exposition du patient aux métaux dentaires ou dérivant d'autres sources... ».

SOS MCS ne comprend pas la décision prise d'interdire au Docteur DIEUZAIDE d'exercer sa profession. Il n'a ni prodigué de soins de mauvaise qualité, ni mis en danger la santé et la vie d'aucun de ses patients ».

Il y a 15 ans le Dr Dieuzaide a mis au point Le bilan d'occluso-électrosensibilité mettant en évidence la compatibilité électromagnétique entre une information vibratoire et le système oscillatoire d'un organisme. Le corps humain a une réalité électrique et magnétique et est par là même un système ouvert à des informations vibratoires. Ainsi notre corps fonctionne comme un récepteur radio Ces informations ondulatoires, quand elles sont permanentes depuis des années, et situées à l'intérieur de notre corps, comme dans notre bouche, peuvent avoir des conséquences insoupçonnées et graves, voire dramatiques sur notre santé. Les cellules de notre corps communiquent entre elles de façon « radio-diffusive ». La vie ne se limite pas uniquement à des réactions moléculaires chimiques.

La patiente **Mme Céline L. a souhaité intervenir également en se portant soutien volontaire**, une façon de remercier le docteur Dieuzaide, qui lui a rendu la santé (il faut noter qu'en général un patient qui intervient est à charge).

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Mail : dieuzaide@hotmail.com

Site : www.dieuzaide-electrosensibilite.com

Le Dr Dieuzaide est l'auteur de nombreux livres au service des victimes des ondes et des fibromyalgies

Libérez-vous de ces matières parasites... – Une méthode complète pour tester son électrosensibilité, éd. Guy Trédaniel éditeur, 2011. (Préface Dr Yvan Prat)

Les Maladies des ondes – Comment s'en préserver, éd. Dangles, 2014. (préface du prof. Dominique Belpomme)

Et si ça venait des dents ?, éd. Dangles, 2018. (Préface de prof Marc Henry, postface Professeur Henri Joyeux)

Testing thérapie, éd. Dangles, 2019

Et si ça venait des ondes. - éd.Dangles (Préface de René Olivier)

Il a également participé au film documentaire, long-métrage, « Les Sacrifiés Des Ondes » de Jean-Yves Bilien, avec le professeur Luc MONTAGNIER Prix Nobel 2008 , le professeur Dominique BELPOMME, Dr Jean-Paul BIBERIAN, Dr Gérard DIEUZAIDE, Dr Philippe LEBAR, Dr Annie SASCO, Dr Pierre SOUVET.